



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la sécurité et de la justice DSJ
Sicherheits- und Justizdirektion SJD

Grand-Rue 27, 1701 Fribourg

T +41 26 305 14 03, F +41 26 305 14 08
www.fr.ch/dsj

Fribourg, le 2 octobre 2014

Rapport à l'intention du Conseil d'Etat

Commission consultative dans le domaine de la prostitution – Rapport pour la période allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

6. Conclusion

La mise en œuvre de la loi sur l'exercice de la prostitution par les autorités concernées par la prostitution se déroule de manière tout à fait satisfaisante. Les autorités peuvent ainsi collaborer dans une dynamique positive, afin d'atteindre les buts de la loi. A cet égard, cette dernière a permis d'améliorer les conditions de travail des travailleuses du sexe dans le domaine sanitaire. Les conditions sécuritaires et économiques doivent quant à elles être suivies attentivement par la Commission.

Par cette collaboration et les rencontres régulières, les autorités disposent d'une vue d'ensemble sur les différents enjeux liés à la prostitution dans notre canton.